

C'est avec le plus grand regret que nous voyons Alfred GILLET prendre sa retraite.

Je prie mon collègue Alfred GILLET de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

---

Victor GOTHOT.

Admis à l'éméritat le 12 août 1962, le Professeur Victor GOTHOT enseigne à la Faculté de Droit depuis le 9 décembre 1920 ; il y a succédé, dans la chaire de droit fiscal, à l'éminent professeur Gérard GALOPIN. Pour revenir, à 28 ans, au sein de la Faculté où il avait été proclamé docteur en droit avec la plus grande distinction, Victor GOTHOT devait quitter un des corps administratifs parmi les meilleurs du royaume, celui de l'Enregistrement où il était entré premier du concours pour docteurs en droit.

Au vrai, le choix du Roi, sur proposition de ses anciens Maîtres, ne faisait que confirmer la tradition familiale et la vocation du nouveau chargé de cours : au lieu d'appliquer le droit fiscal comme il l'avait vu faire par son père et deux de ses oncles, il allait, pendant quarante-deux ans, l'enseigner et participer à son élaboration législative, doctrinale et jurisprudentielle.

Peu d'hommes auront eu le mérite de coopérer aussi intensément, et sur tous les plans, à la construction et à la diffusion du droit. Légiste, il aura, à quatre reprises, contribué à l'élaboration de la loi lorsque les gouvernements le désignèrent successivement pour participer à la refonte des lois d'impôts sur les successions, puis celles de l'enregistrement, celles des droits de timbres et, jusqu'hier, à la réforme des textes de procédure fiscale où il assumait la vice-présidence de la commission.

Sa contribution à l'œuvre doctrinale n'est pas moins considérable : il développe d'abord l'œuvre écrite de GALOPIN sur les droits d'enregistrement ; publie ensuite, sur les mêmes matières, un ample traité ; signe en 1938,

avec Camille HAUCHAMPS, professeur à l'Université de Bruxelles, un Code commenté des droits d'enregistrement ; apporte une coopération constante à la Revue des Annales du Notariat. Appelé à prononcer, à de multiples reprises, des leçons et exposés magistraux devant les futurs fonctionnaires ou à la Tribune des Congrès de la Fédération des Notaires de Belgique, le Professeur GOTHOT a développé et développe en outre devant combien de sociétés scientifiques, dans notre pays et à l'étranger, une activité doctrinale considérable.

Tant de science et d'expérience ont toujours été entièrement orientées vers l'Université et mises à son service. Le don d'enseignement chez Victor GOTHOT est aussi apparent que celui du savoir. Quarante-deux générations d'étudiants témoignent unanimement de ce qu'elles ont reçu. Les plus anciens, s'ils avaient assisté à la dernière leçon de leur Maître, auraient reconnu la même jeunesse d'esprit, la clarté, l'enthousiasme, la même dépense malicieuse de trésors d'imagination pour faire partager son savoir. Tous louent et loueront encore longtemps le Maître qui les estima assez pour rencontrer leur attente : être conduits jusqu'au noyau de la science enseignée, recevoir avant tout une formation juridique, un tour d'esprit et aussi l'exemple de la clarté et de l'unité de sa vie.

Déjà en 1953, l'Université devait, à Victor GOTHOT, beaucoup, pour le long et parfait accomplissement de sa mission d'enseignement. Mais elle lui a demandé plus encore. Il fut, sur proposition du Conseil académique, désigné à la charge de Vice-Président du Conseil d'Administration qui venait d'être créée par la loi du 28 avril 1953, et remplit ces fonctions jusqu'au 30 septembre de l'an dernier.

Ces huit années, nous les passâmes ensemble, comme des frères, attelés au même char. Huit années pendant lesquelles j'ai pu apprécier sa très vive intelligence, un

sens critique exceptionnel et un désir de bien faire dont je garde un extraordinaire souvenir.

De formation différente, n'ayant peut-être pas toujours, au départ, la même optique des choses, jamais, au grand jamais, pendant huit ans, il n'y eut entre nous de divergence de fond. Cette collaboration fut d'une si rare qualité que je ne puis y penser sans ressentir une grande émotion.

Les ressources intarissables de son imagination vont lui permettre de supporter avec légèreté la privation de ses cours qu'il aimait par dessus tout.

Je suis certain, d'autre part, qu'il aura un rôle important à jouer au sein de l'association des Universités de langue française dont il vient d'être nommé membre du Conseil d'Administration.

Je prie mon collègue Victor GOTHOT de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

---

Albert PUTERS.

Albert PUTERS, né à Verviers le 19 septembre 1892, est diplômé ingénieur architecte de l'Université de Gand en 1914.

D'abord ingénieur à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, il est nommé chargé de cours à l'Université de Liège en 1926, professeur extraordinaire en 1928 et professeur ordinaire en 1931.

Il est titulaire des cours d'architecture civile, d'histoire de l'architecture, de composition architectonique, d'architecture exotique, d'urbanisme et aménagement des villes et d'histoire de l'urbanisme.

Albert PUTERS est un collaborateur actif lors de l'édification de la Faculté des Sciences appliquées au Val-Benoît. C'est en effet lui qui est l'architecte du bâtiment de chimie et métallurgie.

Très dévoué à son enseignement, il donne à de nom-